

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1154/SG/CG autorisant le Ministre de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports à se rendre en mission en France.

n° 74-1154/SG/CG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
1 juillet 1974

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1974

Date du numéro
25 juillet 1974

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

M. Omar Mohamed Kamil, ministre de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports, est autorisé à se rendre en mission en France, le 16 juillet 1974. Art.2.— Une réquisition de passage par voie aérienne aller et retour Djibouti-Paris-Djibouti en 1 classe sera délivrée à M. Omar Mohamed Kamil.